

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **Banque Ippa & Associés, Luxembourg, succursale de Lausanne, Lausanne**
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante:* Banque Ippa & Associés, Luxembourg, succursale de Lausanne, Lausanne
3. *Décision par:* l'assemblée générale extraordinaire
4. *Date de la décision:* 06.05.2003
5. *Echéance de préavis des créances:* **03.03.2004**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Banque Ippa & Associés, succursale de Lausanne, Armand Zufferey, directeur, Av. Mon-Repos 22, 1005 Lausanne
7. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. *Remarques:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute qui ne voudraient pas que leurs droits et obligations soient repris par la société anonyme reprenante d'annoncer leurs prétentions. A la suite de la dissolution de Banque Ippa & Associés SA, Luxembourg, une nouvelle société anonyme, ayant la même raison sociale ("Banque Ippa & Associés") que la société dissoute, a été constituée et a repris toutes les activités bancaires de la société dissoute. Il y a donc lieu de liquider formellement la succursale de Lausanne de l'ancienne Banque Ippa & Associés et de constituer une nouvelle succursale. Il est précisé que la nouvelle succursale aura des locaux, des employés et une organisation identique à ceux de l'ancienne succursale. La nouvelle succursale a repris toutes les activités de l'ancienne succursale.

Piguet, Geller, Dupuis, Moreillon & Monnier; Avocats au
Barreau
1002 Lausanne

(02074986)